

DECISION N° 2025 / CHS / QVT / LT

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale à Madame Laetitia TOUMIAT, Cheffe de service Qualité de Vie au Travail

La Directrice Générale de Paris Habitat - OPH

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022, Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 autorisant Madame Cécile BELARD du PLANTYS à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Marie GODARD LE BEUX, Directrice Générale Adjointe Innovation, Ressources, en charge des ressources humaines et des conditions de travail, des usages numériques, de la logistique, de la protection des données et du système d'information, des projets transverses, de la transformation, de la RSE et de la qualité,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Armelle LE GRAND, Directrice des Ressources Humaines et des Conditions de Travail,

Vu les fonctions exercées par Madame Laetitia TOUMIAT, Cheffe de service Qualité de Vie au Travail,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> Madame Laetitia TOUMIAT, est autorisée à signer, au nom de la Directrice Générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

A. EN MATIERE FINANCIERE

1. Procédure de dépenses

La délivrance du bon à payer pour toutes dépenses pour l'activité des Services chapeautés et de la direction inférieures à 5 000 € HT.

Les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT émis dans le cadre des marchés à bons de commande et de leurs avenants et, le cas échéant, après signature de l'ordre de service de démarrage, y compris sur nomenclature.

Article 2 : La présente délégation a été consentie au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de Madame Laetitia TOUMIAT, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont elle

dispose pour l'exécution de sa mission.

Madame Laetitia TOUMIAT, s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à exercer un contrôle des tâches effectuées par les salariés placés sous son contrôle.

S'il apparaissait à **Madame Laetitia TOUMIAT**, que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, elle devra en aviser sans délai **Madame Armelle LE GRAND** afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

Article 3: Madame Laetitia TOUMIAT, rendra compte des actes signés par elle-même à Madame
Armelle LE GRAND, qui en rendra elle-même compte à la Directrice Générale Adjointe Innovation, Ressources.

Article 4 : La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

La Délégante Cécile BELARD du PLANTYS

Directrice Générale

La Délégataire

1 6 JAN. 2025

Laetitia TOUMIAT

Cheffe de service Qualité de Vie au Travail